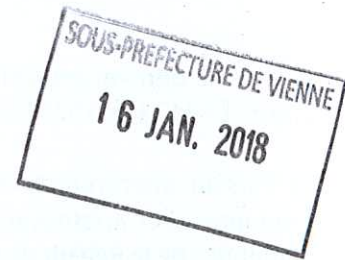


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 11 janvier 2018



**Date de la convocation : 5 janvier 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé :** M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE

---

**OBJET :** **ADMINISTRATION GENERALE :** Représentation de Vienne Condrieu Agglomération dans le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG)

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Le SYSEG exerce les compétences d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif et d'eau pluviale pour les communes d'Echalas, de Loire-sur-Rhône et de Saint-Romain-en-Gier qui sont membres de ce syndicat. Ces trois communes appartenaient à la Communauté de Communes de la Région de Condrieu. En application de l'article L5216-7 du CGCT, Vienne Condrieu Agglomération vient donc en représentation substitution de ces communes au sein du syndicat.

Conformément à l'article L5711-3 du CGCT, la nouvelle Agglomération dispose de 3 sièges de titulaire et de 3 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat pour lequel il convient de désigner les représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-21-II, L 5711-1, L 5711-3, L 5212-6 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** les statuts en vigueur du SYSEG,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré,

**PROCEDE** à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

Après accomplissement des formalités règlementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SYSEG est fixée comme suit :

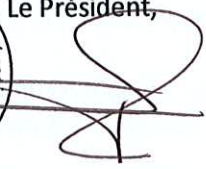
| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|---------------------|---------------------|
| Gérard MAHINC       | Charles GOUTARET    |
| Roger SIMON         | Alain CLERC         |
| Laurent CHARPENTIER | Jean Luc FOISON     |

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 11 janvier 2018**  
Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS